

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERIONS: Annonces: la ligne... 2c c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal.

ROUBAIX, 14 JUIN 1879

BOURSE DE PARIS DU 11 JUIN

Cours à terme de 1 h. 15, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM.

BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux)

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd.

Service particulier

Table with columns: Act. Banque de France, Société générale, etc.

DEPECHE COMMERCIALES

Change sur Londres, 4,37 25; change sur Paris, 5,13 75; 100.

BULLETIN DU JOUR

Après l'orage, un calme relatif. Le Sénat s'est occupé de la proposition de loi relative aux tutelles.

en outre, qu'elle ne passerait pas à une seconde délibération sur la proposition de M. Parent relative à la procédure en matière de séparation.

La majorité républicaine de la Chambre des députés vient de livrer une fois encore aux tribunaux un membre de la minorité.

Il savait que, ses adversaires politiques étant ses juges en premier ressort, il était condamné d'avance.

Le comble, comme on dit aujourd'hui, de l'intolérance, a été d'imposer la clôture pour abréger les ennuis du cabinet.

M. de Girardin caractérise très-nettement en ces termes le triomphe obtenu par les gauches.

Une séance historique

Les comptes-rendus officiels ne nous ont pas donné la physionomie exacte de la séance d'avant-hier.

Le chef de la sûreté avait eu la précaution de faire embaumer aussitôt après la découverte de l'crime inouï qui occupait tout Paris.

Les raisons qui l'avaient empêché de recourir tout d'abord à ce lugubre moyen de publicité n'existaient plus.

La nouvelle ayant déjà fait le tour de l'Europe, et même passé l'Atlantique, on n'espérait plus que l'assassin, enhardi par le silence, viendrait se jeter dans la nasse.

Or, il est prouvé que, comme les lièvres qui, après avoir battu tout le bois, reviennent se faire tuer à la même place, les assassins ont une tendance à rôder autour du théâtre de leur crime.

La Morgue les attire, de même que la lumière attire ces tristes papillons de nuit qui portent sur je ne sais quel visage de mort, et quelquefois ils s'y sont fait prendre.

D'ailleurs, dans le cas dont il s'agit, il importait avant tout que la femme fût reconnue, car, faute d'avoir pu constater son identité, les magistrats chargés d'instruire cette étrange affaire se trouvaient empêchés de le débiter des recherches.

empêcher M. Paul de Cassagnac de continuer sa défense.

Voici comment un témoin oculaire raconte les scènes inouïes qui se sont produites:

Quelle séance! Un député arraché de son siège parce qu'il n'est pas républicain, des promesses solennelles de liberté outrageusement méconnées, un ministre refusant à son accusé les explications qu'il réclame et étalant publiquement sa faiblesse en face d'une majorité affichant son intolérance.

En isolant habilement certaines phrases, en les séparant de celles qui précèdent et de celles qui suivent, en rapprochant des phrases sans aucun rapport, en altérant même le sens de plusieurs d'entre elles, M. le procureur général Dauphin a réussi, dit M. Paul de Cassagnac, à aggraver les charges du réquisitoire.

L'orateur dénonce ces procédés, et, rétablissant les textes, il se procure d'établir que ses articles ne peuvent motiver des poursuites judiciaires.

Un groupe de députés de l'Appel au peuple s'est porté devant le banc ministériel et interpellé les ministres atteints avec une violence inouïe.

On échange des injures qui vont se perdre dans le tumulte et qui, sur la défense de M. Gambetta, ne sont pas mentionnées dans les comptes-rendus officiels.

Plus pâle que le plastron de sa chemise, M. Gambetta essaie vainement de ramener le calme dans cette cohue en délire.

Soudain, la haute taille de M. Paul de Cassagnac se dresse au-dessus de la foule; sa main se dirige vers les ministres et sa voix, dominant le tumulte, fait entendre cette parole: « Vous êtes le ministère de la lâcheté! »

Un immense rugissement de rage républicain répond à cette sanglante apostrophe.

Dans les tribunes, les spectateurs sont debout, pâles, anxieux, interrogeant du regard les ministres affaiblis sous l'insulte: M. le Royer est blême d'émotion.

Cependant, peu à peu les clameurs s'apaisent; armé du règlement, M. Gambetta annonce qu'il va mettre aux voix contre M. Paul de Cassagnac une proposition de censure avec inscription au procès-verbal.

Je demande la parole! s'écrie le député de Gers, et il escale la tribune. Il vient protester contre la clôture hâtive de la discussion.

Après une vive altercation entre M. Paul de Cassagnac et M. Gambetta, celui-ci, finissant par reconnaître qu'il s'est trop pressé de proposer la clôture, annule le vote qui vient d'être proclamé et abandonne sa proposition de censure.

table d'un refus d'autorisation, s'obstinant à refuser les explications réclamées.

Avec un empressement qu'on ne saurait trop sévèrement apprécier, M. Gambetta met la clôture aux voix.

Profitant de cet armistice, MM. Le Royer et Gresley se glissent hors de la salle des délibérations.

M. Paul de Cassagnac a donné lecture des citations annoncées, et les deux ministres qui n'avaient point suivi MM. Le Royer et Gresley dans leur fuite sont sortis à leur tour du Palais législatif.

Les visages sont en feu, les bouches écumant, les bras s'agitent avec des mouvements épileptiques.

Un échange de députés de l'Appel au peuple s'est porté devant le banc ministériel et interpellé les ministres atteints avec une violence inouïe.

Plus pâle que le plastron de sa chemise, M. Gambetta essaie vainement de ramener le calme dans cette cohue en délire.

Soudain, la haute taille de M. Paul de Cassagnac se dresse au-dessus de la foule; sa main se dirige vers les ministres et sa voix, dominant le tumulte, fait entendre cette parole: « Vous êtes le ministère de la lâcheté! »

Un immense rugissement de rage républicain répond à cette sanglante apostrophe.

Dans les tribunes, les spectateurs sont debout, pâles, anxieux, interrogeant du regard les ministres affaiblis sous l'insulte: M. le Royer est blême d'émotion.

Cependant, peu à peu les clameurs s'apaisent; armé du règlement, M. Gambetta annonce qu'il va mettre aux voix contre M. Paul de Cassagnac une proposition de censure avec inscription au procès-verbal.

Je demande la parole! s'écrie le député de Gers, et il escale la tribune. Il vient protester contre la clôture hâtive de la discussion.

Après une vive altercation entre M. Paul de Cassagnac et M. Gambetta, celui-ci, finissant par reconnaître qu'il s'est trop pressé de proposer la clôture, annule le vote qui vient d'être proclamé et abandonne sa proposition de censure.

Après le compte-rendu de la séance dans tous les autres journaux nous montre si elle a été calme, sans passion.

de séance est alors demandée et obtenue par le député de l'Appel au peuple; les députés se précipitent dans les couloirs.

Profitant de cet armistice, MM. Le Royer et Gresley se glissent hors de la salle des délibérations.

M. Paul de Cassagnac a donné lecture des citations annoncées, et les deux ministres qui n'avaient point suivi MM. Le Royer et Gresley dans leur fuite sont sortis à leur tour du Palais législatif.

Les visages sont en feu, les bouches écumant, les bras s'agitent avec des mouvements épileptiques.

Un échange de députés de l'Appel au peuple s'est porté devant le banc ministériel et interpellé les ministres atteints avec une violence inouïe.

Plus pâle que le plastron de sa chemise, M. Gambetta essaie vainement de ramener le calme dans cette cohue en délire.

Soudain, la haute taille de M. Paul de Cassagnac se dresse au-dessus de la foule; sa main se dirige vers les ministres et sa voix, dominant le tumulte, fait entendre cette parole: « Vous êtes le ministère de la lâcheté! »

Un immense rugissement de rage républicain répond à cette sanglante apostrophe.

Dans les tribunes, les spectateurs sont debout, pâles, anxieux, interrogeant du regard les ministres affaiblis sous l'insulte: M. le Royer est blême d'émotion.

Cependant, peu à peu les clameurs s'apaisent; armé du règlement, M. Gambetta annonce qu'il va mettre aux voix contre M. Paul de Cassagnac une proposition de censure avec inscription au procès-verbal.

Je demande la parole! s'écrie le député de Gers, et il escale la tribune. Il vient protester contre la clôture hâtive de la discussion.

Après une vive altercation entre M. Paul de Cassagnac et M. Gambetta, celui-ci, finissant par reconnaître qu'il s'est trop pressé de proposer la clôture, annule le vote qui vient d'être proclamé et abandonne sa proposition de censure.

Après le compte-rendu de la séance dans tous les autres journaux nous montre si elle a été calme, sans passion.

Après le compte-rendu de la séance dans tous les autres journaux nous montre si elle a été calme, sans passion.

que, dans les altercations violentes entre bonapartistes et membres de la gauche, le mot de Cambronne a été prononcé et entendu par le public.

À gauche, on affirme que la discussion des projets Ferry s'ouvrira irrévocablement le 16, sans aucun ajournement.

On est, du reste, convaincu que les projets seront votés par la Chambre; tels que la commission les présente après accord avec le ministre, et que tous les amendements, prévus et imprévus, seront repoussés haut la main.

Dans la presse parisienne, qui défend les doctrines tutélaires de la liberté? sont-ce les journaux du centre-gauche? Non; ce sont les journaux de l'extrême gauche.

En tant que s'appliquant à la presse républicaine, ce jugement est exact, mais il est incomplet: M. de Girardin oublie la presse conservatrice, tout entière ralliée à la cause libérale contre le despotique projet de M. Jules Ferry.

Est-ce que dans la question du retour à Paris, on va recommencer le jeu de faux-fuyants, de demi-promesses, de ruses habiles, de fausses espérances qui si bien réussit dans l'affaire Blanqui toujours est-il que la Liberté lance ce ballon d'essai:

« Nous croyons savoir qu'au Sénat, dans la discussion sur le retour du Parlement à Paris, le président du conseil déclarera que le gouvernement ne renonce pas à présenter les lois de garantie dont il avait été question au mois d'avril, et qu'il les présentera aussitôt que le Congrès aura statué sur le principe même du retour à Paris. »

Habituellement, c'est le ministère qui donne des gages aux Chambres, sous le régime parlementaire; mais nos Sganarelles politiques ont changé tout cela.

Les bruits d'abdication déguisée de l'empereur Guillaume ont jeté un véritable désarroi dans l'entourage ministériel où l'on se voyait déjà à la veille d'une évolution plus marquée de la politique allemande, dans les sens des nouvelles idées de M. de Bismarck.

La vérité est que, jusqu'ici, on ne sait rien de sérieux sur les intentions du vieil empereur.

Hier soir, dans un groupe de députés de la gauche, où l'on causait de l'affaire égyptienne, on considérait que celle-ci acquiescerait une gravité exceptionnelle du fait de l'intervention allemande, et l'on n'était pas éloigné de croire que dans la circonstance, le gouvernement allemand et le Khédive agissaient en vertu d'une entente secrète.

DE SAINT-CHÉRON

INFORMATIONS

Tous les rédacteurs de la presse hongroise se réunissent en conférence dans les bureaux du Pest-Naplo, ont décidé à l'unanimité d'envoyer une adresse de remerciements au journal le Figaro pour le généreux et tout-puissant concours qu'il a apporté à l'organisation de la fête du 7 juin en faveur des inondés de Szegedin.

En présence des critiques auxquelles a donné lieu le système de fourniture de la viande fraîche aux troupes par marchés administratifs, le ministre de la guerre a décidé que ces marchés ne seraient pas renouvelés le 30 juin, date à laquelle ils doivent prendre fin.

Du 1er juillet au 31 Décembre, les corps

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 12 JUIN

LA VIEILLESE

DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ se débroue

I.

Quand son père la revint, elle glissait entre les deux rails, la face contre terre, les deux bras étendus, son panier à côté d'elle, et elle ne bougeait pas.

— Elle est morte, murmura le malheureux aiguilleur; un long gémissement... une traverse... une chaîne d'attelage l'aura touchée.

— Mon Dieu! faites qu'elle ne soit que blessée!

Il courut à elle et il se baissait pour la prendre dans ses bras, quand elle leva la tête.

Ses yeux bleus et sa bouche vermeille souriaient, ses joues n'avaient pas même pâli.

— Un instant elle fut sur pied et, sautant au cou de Cambremer:

— Ah! père, s'écria-t-elle en le couvrant de baisers, comme tu m'as fait peur.

— Il ne répondit pas; il étouffait de jeter.

— Je savais bien qu'il fallait me jeter par

terre, reprit-elle galement. Ton ami, le chauffeur, me l'a dit souvent. Il s'est sauté une fois comme ça... et moi, je suis bien plus mince que lui. Ne pleure donc pas, père, puisque je n'ai pas de mal... c'est à dire si... j'ai mal aux oreilles... à cause du bruit qui faisait les voitures en passant sur moi.

Et comme il la serrait contre son cœur sans prononcer une parole, Marthe continua d'un petit air fier:

— Je n'ai pas perdu la tête, car, tu vois, je n'ai pas lâché les belles pièces jaunes que le monsieur a laissées tomber... ni sa carte de visite que j'ai trouvée aussi sur la voie... Son nom est écrit en fin... et je ne sais encore lire qu'en gros... eh bien! j'en ai déjà épilé la moitié... tu iras lui reporter les pièces, pas vrai, père?

— Oui, j'irai, murmura Cambremer, et il faudra bien qu'il me dise...

La fin de sa phrase se perdit dans le bruit.

Le train spécial passait, emportant les joyeux chasseurs qui ne se doutaient pas du danger qu'ils avaient couru.

Le lendemain du jour où M. Tolbiac fit deux visites inutiles, l'une à Boulogne et l'autre au chemin de fer d'Orléans, une longue queue se déroulaient devant la porte de la Morgue.

La femme à la dame de pique, c'était le nom que les journaux et le public donnaient à la pauvre morte — la dame du pavillon, comme on disait à la préfecture, était exposée, depuis l'avant-veille, sur une des tables de la salle aux cadavres.

Le chef de la sûreté avait eu la précaution de faire embaumer aussitôt après la découverte de l'crime inouï qui occupait tout Paris, et il s'était décidé un peu tard à donner l'ordre d'exposition.

Les raisons qui l'avaient empêché de recourir tout d'abord à ce lugubre moyen de publicité n'existaient plus.

La nouvelle ayant déjà fait le tour de l'Europe, et même passé l'Atlantique, on n'espérait plus que l'assassin, enhardi par le silence, viendrait se jeter dans la nasse.

Or, il est prouvé que, comme les lièvres qui, après avoir battu tout le bois, reviennent se faire tuer à la même place, les assassins ont une tendance à rôder autour du théâtre de leur crime.

La Morgue les attire, de même que la lumière attire ces tristes papillons de nuit qui portent sur je ne sais quel visage de mort, et quelquefois ils s'y sont fait prendre.

D'ailleurs, dans le cas dont il s'agit, il importait avant tout que la femme fût reconnue, car, faute d'avoir pu constater son identité, les magistrats chargés d'instruire cette étrange affaire se trouvaient empêchés de le débiter des recherches.

Après le compte-rendu de la séance dans tous les autres journaux nous montre si elle a été calme, sans passion.

L'embaumement du cadavre permettait de prolonger l'exposition bien au-delà du temps réglementaire qui ne dépasse pas soixante-douze heures, et, comme le meurtre avait eu un retentissement énorme, on pouvait compter qu'une bonne moitié de la population parisienne viendrait se régaler d'un spectacle dont elle est, en tout temps, assez friande.

Bien entendu, les précautions indispensables étaient prises.

Le greffier était là pour recevoir les déclarations qui pourraient être faites spontanément.

Et dans la salle ouverte au public circulaient quelques messieurs pourvus d'excellents yeux et d'oreilles très-fines, des agents proprement vêtus qu'on avait mis là pour écouter les propos et observer les figures.

Donc, le piège était tendu et bien tendu. Il l'avait été contre l'avis de M. Tolbiac.

Le détective prétendait qu'on n'aurait rien par ce procédé usé jusqu'à la corde, et se faisait fort de découvrir le coupable par des moyens à lui, pendant que la sûreté perdrait son temps à surveiller l'exposition.

La préfecture avait cru devoir passer outre, et on n'en n'était pas encore à regretter la décision prise, car la Morgue était littéralement assiégée par la foule.

On n'avait pas vu pareille affluence depuis l'enfant de la Villette, qui fut exposé pendant plus d'un mois, en l'année 1840, et qui finit par être reconnu.

fois encore, parmi les milliers de spectateurs et de spectatrices, il se trouverait un jour ou l'autre quelqu'un pour dire: cette femme s'appelle de tel nom, ou seulement: je l'ai vue à tel endroit; elle fréquentait telle personne.

En attendant un hasard désiré, les agents faisaient bonne garde, afin d'en profiter sur-le-champ s'il se présentait.

Le chef de la sûreté leur avait adjoint Piédouche et Pigache, lesquels, en sus des aptitudes du métier, possédaient une connaissance particulière de l'affaire.

Il comptait surtout sur Piédouche, qui mettait un zèle et une ardeur extraordinaires à suivre cette piste, tant il avait à cœur de réparer sa sottise.

Le pauvre diable ne s'était pas encore consolé d'avoir laissé fuir l'assassin. Il ne pensait qu'à cet homme. Il en rêvait la nuit.

Et, de peur d'oublier les indications qu'il avait pu saisir au vol, il s'était empressé de les noter sur son carnet.

Tous les paletots à longs poils et tous les cache-nez blancs qu'il rencontrait dans la rue attirèrent aussitôt son attention, et, pour peu que l'individu qui les portait eût les yeux vifs, la barbe noire et les sourcils épais, l'infatigable agent s'acharnait à le suivre.

Des chasses à courre ne lui avaient pas encore réussi, mais il ne se décourageait pas.

Seulement, il enrageait d'être si peu employé par M. Tolbiac.

bornaient à une entrevue quotidienne très courte.

Et, pendant ce rapide colloque en plein vent, Tolbiac demandait des renseignements et n'en donnait pas un seul.

Il est vrai qu'il avait promis une gratification de mille francs à son auxiliaire s'il arrêtait l'homme qui était venu, dans la nuit de dimanche au lundi, rôder dans le pavillon.

Mais, quoiqu'il ne fût pas riche, Piédouche préférait l'honneur à l'argent, la réhabilitation à la rémunération.

D'ailleurs, M. Lecoq ne l'avait point accoutumé à ces façons britanniques. M. Lecoq faisait de la police à la française et, quand il employait Piédouche, il lui confiait bien des choses.

Cependant, Piédouche rendait justice au mérite de M. Tolbiac et ne demandait qu'à le servir de son mieux.

Mais, ce jour-là le maître avait donné congé jusqu'au lendemain à son subalterne, lequel s'était empressé d'aller demander au chef de la sûreté la permission d'utiliser ses loisirs en surveillant jusqu'au soir les visiteurs de la Morgue.

Cette permission il l'avait obtenue facilement, et flânage du camarade, Pigache, il était venu dès l'aurore prendre langue avec le greffier qui lui concéda gracieusement l'usage d'un cabinet attenant à la salle d'exposition.

Le mur de ce cabinet était percé de trous habilement dissimulés et très commodes pour examiner le public.

(A suivre)